

Conseil d'administration du 27 janvier 2023

Motion relative à la réforme du système de retraites

Le 11 janvier 2023 le Gouvernement a présenté son projet de réforme du système des retraites, dont la mesure phare consiste à reculer l'âge de la retraite en même temps qu'un allongement de la durée de cotisation.

Toute la communauté universitaire est évidemment concernée par cette réforme des retraites : les personnels en tant qu'agents publics, quel que soit leur statut, fonctionnaires ou contractuels, Biatss, enseignants ou enseignants-chercheurs, ainsi que les étudiantes et les étudiants en tant que futurs salariés.

Le 19 janvier 2023 a été l'occasion d'une grande journée nationale de manifestation contre cette réforme des retraites.

Le conseil d'administration de l'université de Poitiers s'inquiète vivement de ce que fait que le report de l'âge de la retraite et l'allongement de la durée de cotisation amplifient les inégalités sociales, notamment pour les plus précaires, ainsi que les inégalités femmes-hommes.

Le conseil d'administration de l'université de Poitiers appelle le Gouvernement à renoncer à la réforme des retraites actuellement proposée.